

**Demande de possibilités de financement
(DPF) : Projet sur l'accès à du financement
(PAF)**

**Initiative sur le secteur bénévole et
communautaire**

Document présenté au Secrétariat de la GI-TI,
Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, Industrie
Canada

DPF : PROJET SUR L'ACCÈS À DU FINANCEMENT

1. PRÉSENTATION DU PROJET

L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) est une opération conjointe entreprise par le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle de mettre en valeur le secteur bénévole et communautaire, qui, au même titre que les secteurs public et privé, forme l'un des piliers de la société canadienne. L'ISBC comportait six tables conjointes, dont la Table conjointe sur la gestion de l'information et les technologies de l'information (GI-TI), et quatre groupes de travail. [L'annexe 1 fournit de plus amples renseignements sur l'ISBC et la Table conjointe GI-TI.]

En 2002, la Table conjointe GI-TI a achevé la détermination des façons de renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire par l'application de la gestion de l'information et de la technologie de l'information. Dans son rapport, elle citait, entre autres, les besoins suivants :

Accroître la rentabilité de la recherche et de l'octroi de subventions en mettant sur pied un service de financement interactif fondé sur le Web. [Recommandation n° 4]

Appuyé par le Groupe consultatif sur la GI-TI, le Secrétariat de la GI-TI de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire propose de donner suite à cette recommandation en procédant par étapes. La présente demande de possibilités de financement (DPF) porte sur la première étape, qui consiste à offrir un accès national économique (ou gratuit) à une base de données existante sur les organismes subventionnaires canadiens et, en collaboration avec un fournisseur de base de données (l'« équipe de mise en oeuvre »), à assurer la prestation de services à valeur ajoutée qui facilitent la recherche et l'octroi de subventions pour le secteur bénévole et communautaire.

L'équipe de mise en oeuvre doit être un organisme sans but lucratif ou travailler en collaboration avec un organisme sans but lucratif responsable. Elle doit posséder une base de données portant sur un grand nombre des organismes subventionnaires du Canada. Elle doit aussi bénéficier d'une grande crédibilité dans le secteur, posséder une base de données manifestement viable et avoir la capacité technique et la volonté de fournir des services améliorés au secteur bénévole et communautaire à l'échelle nationale.

Il est important que les candidats s'assurent de répondre aux critères d'admissibilité de la présente DPF.

La proposition retenue donnera lieu à une consultation et à des négociations entre Industrie Canada et la partie choisie avant la conclusion d'une entente de contribution.

2. DÉFINITION DU PROJET

Le secteur bénévole et communautaire a indiqué que la difficulté à obtenir de l'information sur les subventions et les organismes subventionnaires était l'un des principaux obstacles à la recherche de subventions. Bien qu'il existe un certain nombre de bases de données sur les organismes subventionnaires, l'accès à celles-ci est limité en raison de son coût et de la perception quant à l'utilité de ces bases de données.

Les objectifs du projet sont les suivants :

1. Assurer la liberté d'accès à l'information que contient une base de données nationale existante sur les organismes subventionnaires en délivrant des permis d'accès à une partie ou à la totalité de cette base de données. On s'attend à ce qu'un niveau minimal d'accès gratuit soit offert, qui irait au-delà des renseignements de base qu'on trouve facilement au moyen de Google ou du service 411.
2. Élaborer des services à valeur ajoutée tarifés qui amélioreront l'efficacité de la base de données comme outil national de simplification de la recherche et de l'octroi de subventions.

Les parties qui souhaitent devenir l'équipe de mise en oeuvre sont invitées à indiquer les autres services et contenus qui pourraient être avantageux pour l'ensemble du secteur bénévole et communautaire, en particulier ceux qui simplifieraient la recherche et l'octroi de subventions. On les encourage fortement à faire part des idées qui pourraient faciliter l'atteinte des objectifs de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire ainsi qu'à montrer qu'elles se sont engagées à favoriser le développement d'un esprit communautaire dans le secteur. On s'attend à ce que l'équipe de mise en oeuvre joue un rôle de premier plan dans l'orientation du secteur bénévole et communautaire et le fasse d'une manière adaptée au secteur.

Transparence et responsabilité

Les organismes qui effectuent du travail dans le cadre de l'ISBC sont **responsables devant le secteur bénévole et communautaire**, et le travail réalisé doit profiter à l'ensemble du secteur. Ils doivent être disposés à offrir des services visant le soutien et l'amélioration de l'ensemble du secteur. L'un des objectifs de l'ISBC est de favoriser le réseautage entre les organismes bénévoles et communautaires et de constituer des réseaux d'échange de pratiques. On s'attend à ce que l'équipe de mise en oeuvre se serve de partenariats et de services d'approche pour mener cette activité de base. Il est fortement recommandé de constituer un conseil d'administration dont les membres viennent du secteur bénévole et communautaire pour assurer l'orientation du travail de l'équipe de mise en oeuvre ou de recourir à d'autres mesures semblables favorisant la participation du secteur (organismes subventionnaires et organismes à la recherche de subventions).

On s'attend à ce que l'équipe de mise en oeuvre travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat de la GI-TI, le Groupe consultatif sur la GI-TI et d'autres intervenants du secteur bénévole et communautaire, lorsque c'est indiqué. En ce qui concerne les questions de fond liées à l'accès, à la viabilité, à la gouvernance et aux dossiers juridiques, il faut demander l'avis du Groupe consultatif.

Viabilité

Les services sont censés être **accessibles et abordables** pour tous les membres du secteur. On demande à l'équipe de mise en oeuvre de fournir un plan de viabilité portant sur l'accès et les services à valeur ajoutée établis pour compenser la prestation des services gratuits ou peu coûteux lorsque le projet et, par voie de conséquence, le financement du gouvernement fédéral auront pris fin.

Langues de service et accessibilité

La base de données et les services doivent refléter la diversité régionale et linguistique et la variété de la clientèle du secteur bénévole et communautaire. Toutes les applications doivent donner **accès** à des services et à du contenu **dans les deux langues officielles**. Il s'agit notamment des interfaces Web, des outils de navigation et du contenu à valeur ajoutée créés expressément pour la base de

données. Le contenu des liens et des documents n'a pas à être traduit, sauf s'il a été créé dans le cadre de l'ISBC. Les points d'accès intellectuel (p. ex., les sujets) doivent être fournis dans les deux langues officielles. Les services doivent tous respecter les exigences courantes en matière d'accessibilité des sites Web.

Plan technologique

Les parties intéressées doivent illustrer la manière dont leur technologie fonctionne et fournir des précisions sur leurs plans actuels ou futurs de développement de produits (p. ex., l'architecture technique, la planification de la capacité, l'utilisation de normes ouvertes pour la description et l'échange de données). Elles doivent posséder la capacité ou les compétences de base qu'il faut pour élaborer les applications et services futurs.

L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire favorise dans une grande mesure l'amélioration des services d'une manière ouverte et l'utilisation de normes ouvertes et de logiciels libres lorsque c'est possible. L'intégration et l'interopérabilité constituent les principes clés de l'élaboration des éléments du travail de l'ISBC. La description des données, la conception et l'interopérabilité sont censées s'appuyer sur des normes et des pratiques exemplaires reconnues mondialement. La conception et la constance de la marque revêtent une importance primordiale. L'utilisation de logiciels libres est vivement encouragée. La conception de nouveaux logiciels est à éviter dans toute la mesure du possible. Si elle est nécessaire, elle devrait être fondée sur des travaux existants.

3. RÉSULTATS VISÉS

Pour remplir la mission de ce projet, il faut atteindre les résultats énoncés ci-dessous.

1. **Accès à une base de données existante (p. ex., délivrer des permis pour permettre un accès gratuit à certaines données de base et un accès abordable à des services à valeur ajoutée).**
2. **Prestation de services améliorés pour amplifier la base de données et simplifier la recherche et l'octroi de subventions. Par exemple, il peut s'agir d'ajouter des formulaires de demande de subvention et d'inclure dans la base de données des bailleurs de fonds qui n'en faisaient pas partie**

(organismes sans but lucratif ou gouvernementaux), d'autres renseignements importants, la traduction des données, des profils, des services de personnalisation, etc.

3. Production de rapports mensuels sur l'utilisation, y compris de rapports financiers.
4. Consultation des intervenants afin de fournir des conseils sur la façon d'améliorer l'accès et les services (p. ex., conseils sur la vérification de la convivialité, sur la planification des services et sur la façon d'assurer un accès national viable).

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Cette DPF vise à identifier une équipe de mise en oeuvre qui soit capable d'offrir l'accès à une base de données sur les organismes subventionnaires et disposée à améliorer les services existants pour simplifier le processus de recherche et d'octroi de subventions.

On s'attend à ce que la base de données soit de portée nationale.

Le Groupe consultatif sur la GI-TI évaluera chacune des réponses reçues en fonction de l'information fournie ci-dessous et en tenant compte de la qualité de ces réponses. Il évaluera les propositions et présentera une recommandation à l'approbation d'Industrie Canada.

Industrie Canada conclura une entente de contribution avec le candidat retenu. Cette entente précisera les résultats visés, les échéances et le calendrier de paiement de l'établissement de l'accès à la base de données et des travaux d'amélioration effectués.

Toute partie intéressée, qu'il s'agisse d'un organisme ou d'un consortium :

1. Doit être une organisation canadienne sans but lucratif et/ou de bienfaisance. Dans le cas d'un consortium, l'organisme responsable doit être

un organisme canadien sans but lucratif. Les organisations commerciales qui souhaitent participer au projet peuvent le faire dans le cadre d'un consortium avec le secteur bénévole et communautaire.

2. Doit déjà fournir l'accès à une base de données en ligne sur les organismes subventionnaires canadiens.
3. Doit être disposée à améliorer des produits et des services existants offerts en ligne dans le but de simplifier le processus de recherche et d'octroi de subventions.
4. Doit pouvoir montrer qu'elle bénéficie de crédibilité et qu'elle joue un rôle de chef de file dans le secteur bénévole et communautaire du Canada.
5. Doit avoir la volonté ou la capacité de travailler en collaboration avec d'autres organismes bénévoles et communautaires et avec les responsables de projets de l'ISBC.
6. Doit produire un budget détaillé indiquant les coûts estimatifs (délivrance de permis, amélioration) de l'exécution du projet.
7. L'organisme responsable doit prouver qu'il est solvable. Il doit démontrer qu'il peut recevoir et gérer des fonds publics ainsi qu'en rendre compte. Il doit aussi montrer qu'il a la capacité d'assurer la prestation des services. Veuillez annexer les documents financiers appropriés.
8. L'équipe de mise en oeuvre doit être disposée à reconnaître explicitement la contribution au travail du gouvernement du Canada et de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire.

Les propositions qui ne contiendront pas tous les renseignements requis ou qui seront reçues après la date limite seront rejetées.

Il est essentiel de fournir tous les renseignements requis. Les champs doivent tous être remplis, à défaut de quoi la proposition ne sera pas évaluée.

Les propositions doivent inclure :

1. Les renseignements descriptifs sur l'organisme indiqués à la section A ci-dessous.
2. Un document portant sur les critères d'évaluation énumérés dans la section B ci-dessous.
3. Le budget du projet, conformément au modèle fourni à la section C ci-dessous.

A. RENSEIGNEMENTS DESCRIPTIFS

Les renseignements ci-dessous sont tous requis et doivent être présentés dans l'ordre indiqué.

1. NOM OFFICIEL DE L'ORGANISME
2. ADRESSES (adresse de voirie et/ou adresse postale)
3. PERSONNES-RESSOURCES
4. NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
5. NUMÉROS DE TÉLÉCOPIEUR
6. ADRESSES ÉLECTRONIQUES
7. URL
8. DESCRIPTION DE LA MISSION DE L'ORGANISME (Au besoin, annexe des brochures ou dépliants ou des documents pertinents.)
9. NUMÉRO DE SOCIÉTÉ (OBLIGATOIRE) ET D'ORGANISME DE BIENFAISANCE (SI DISPONIBLE) (Il faut fournir la preuve qu'il s'agit d'une personne morale en activité depuis au moins deux ans. Une copie de la charte doit être annexée à la proposition.)
10. NOMBRE D'ANNÉES D'ACTIVITÉ
11. DONNÉES FINANCIÈRES (Les organismes doivent prouver qu'ils sont solvables. Ils doivent démontrer qu'ils peuvent recevoir et gérer des fonds publics ainsi qu'en rendre compte. Ils doivent aussi montrer qu'ils ont la capacité de mener le projet à terme. Veuillez annexer les documents financiers appropriés.)

B. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Tous les renseignements demandés ci-dessous sont requis et doivent être présentés dans l'ordre indiqué. Le Groupe consultatif évaluera les propositions en fonction des éléments suivants :

1. Décrivez l'expérience de votre organisme dans la prestation de services Internet et la façon dont il assure actuellement la gestion de tels services.
2. Décrivez la base de données sur les organismes subventionnaires dont vous disposez actuellement.
3. Décrivez la stratégie que vous proposez pour offrir aux organismes canadiens à la recherche de subventions un accès économique ou gratuit à votre base de données.
4. Décrivez comment des services à valeur ajoutée visant la simplification de la recherche de subventions pourraient être créés (il peut s'agir d'élargir la base de données ou de la rendre plus exhaustive, d'ajouter des formulaires de demande, d'établir des relations de travail avec des organismes subventionnaires, d'offrir des services de personnalisation, etc.).
5. Fournissez le plan d'exécution du projet et un échéancier pour la prestation des services.
6. Décrivez l'architecture technique des services actuels et prévus.
7. Décrivez vos relations avec le secteur bénévole et communautaire du Canada.
8. Démontrez que votre organisme a la capacité de répondre aux exigences en matière de langues de service et d'accessibilité.
9. Fournissez une estimation des coûts associés à l'exécution de ce projet en vous servant du modèle de budget fourni.
10. Décrivez de quelle façon vous comptez maintenir l'accès aux services lorsque le financement du gouvernement fédéral aura pris fin.

C. MODÈLE DE BUDGET DU PROJET

	Coût total estimatif	Contribution de l'équipe de mise en oeuvre		Contribution du Programme de GI-TI
		\$	En nature	
Salaires et avantages - Gestion du projet (y compris des contrats) - Soutien				
Administration				
Déplacements (précisez), conformément aux directives du Conseil du Trésor				
Communications, traduction et marketing				
Infrastructure (matériel, logiciels, connectivité de réseau; précisez)				
Autres (précisez)				
Coût total du projet				

5. PROCÉDURE DE PAIEMENT

Industrie Canada pourrait financer la totalité du projet. Tous les versements

consentis à l'organisme s'effectueront dans le cadre d'une entente de contribution. Les sommes seront versées après présentation par le bénéficiaire de demandes documentées de remboursement de frais admissibles raisonnables. Ces demandes de remboursement devront porter sur des périodes d'au moins un mois.

Les demandes de remboursement devront indiquer tous les coûts auxquels elles se rapportent et être accompagnées d'un bref rapport sur le travail effectué justifiant ces coûts ainsi que de pièces justificatives acceptables pour le Ministre. Elles devront être certifiées par un représentant du bénéficiaire ou par toute autre personne que le Ministre juge acceptable.

Le Ministre pourra effectuer des paiements anticipés au titre des contributions si ces paiements sont essentiels à la réussite du projet. Les paiements anticipés seront effectués conformément aux directives du Conseil du Trésor.

6. ADMINISTRATION

Industrie Canada est le ministère responsable du Programme de GI-TI de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire. Il administrera l'entente de contribution conclue avec l'équipe de mise en oeuvre. Cette entente devra respecter les lois et règlements fédéraux, notamment la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Au besoin, l'équipe de mise en oeuvre pourra donner du travail en sous-traitance. Industrie Canada ne conclura d'entente de contribution qu'avec l'équipe de mise en oeuvre. Il tiendra cet organisme responsable de toute activité qu'il aura confiée à des tiers.

7. PROTECTION DE L'INFORMATION

Les renseignements personnels qui seront fournis dans la proposition d'un candidat en vue de la conclusion d'une entente de contribution seront protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cependant, le nombre d'employés, les objectifs, les activités et les données financières de tout organisme retenu ne constitueront pas des renseignements protégés aux termes de cette loi.

Ces renseignements pourraient être fournis à toute personne qui en ferait la demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'équipe de mise en oeuvre conservera la propriété intellectuelle des produits issus du projet. Elle obtiendra toute autorisation nécessaire à l'exécution du projet auprès des tierces parties possédant les droits de propriété intellectuelle des produits envisagés par le projet.

L'équipe de mise en oeuvre accordera un permis non exclusif, irrévocable et libre de redevances à Industrie Canada, aux membres de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC), aux membres du Groupe consultatif sur la GI-TI pour l'utilisation et le droit d'accès libre de redevances, mais non exclusif, à la totalité de la base de données du contenu de celle-ci, mais seulement à des fins d'évaluation et de vérification.

9. DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Les propositions seront acceptées jusqu'au 29-08, 2003.

La partie des propositions transmise par courrier électronique doit être reçue au plus tard le 29-08, 2003 à minuit.

La partie des propositions expédiée par la poste ou par messagerie doit avoir été oblitérée au plus tard le 29-08, 2003.

10. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Les copies papier des propositions (accompagnées des annexes requises (états financiers, copie des documents d'enregistrement ou de constitution en personne morale et autres documents pertinents)) doivent être envoyées à :

Personne-ressource : Bernard Chabot, gestionnaire
Industrie Canada, Secrétariat de la GI-TI
365, avenue Laurier Ouest, 2^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Les sections A , B et C des propositions doivent être expédiées par courrier électronique. Les annexes (c'est -à-dire les copies des documents d'enregistrement ou de constitution en personne morale) doivent être envoyées à l'adresse postale ci-dessus. Les versions électroniques des propositions doivent être transmises en format Microsoft Word ou WordPerfect à l'adresse IMIT@ic.gc.ca.

Pour toute question, veuillez composer le (613) 990-7233.

ANNEXE 1 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) est une opération conjointe du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement du Canada. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle de mettre en valeur le secteur bénévole et communautaire, qui, au même titre que les secteurs public et privé, forme l'un des piliers de la société canadienne.

Les objectifs à long terme de l'ISBC sont de renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire de relever les défis de l'avenir, ainsi que d'améliorer les relations entre le secteur et le gouvernement fédéral et la capacité de ces derniers de servir les Canadiens.

En juin 2002, la Table conjointe GI-TI a achevé la détermination des façons de renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire par l'application de la gestion de l'information et de la technologie de l'information. Elle a présenté au ministre de l'Industrie et au Comité de coordination conjoint de l'ISBC un rapport énonçant des recommandations sur le programme. Le Secrétariat de la GI-TI, à Industrie Canada, est chargé de la gestion de ce programme, sa mise en oeuvre étant assurée conjointement avec le secteur bénévole et communautaire.

La stratégie de la Table conjointe GI-TI porte sur cinq grandes recommandations :

1. **Campagne ciblant les bailleurs de fonds** : Campagne destinée à inciter les bailleurs de fonds à modifier leurs politiques et leurs procédures de façon à permettre des investissements en GI-TI.
2. **Accès à la planification en matière de TI, à du matériel et à des logiciels, à de la formation et à du soutien technique** : Moyen pour les organismes bénévoles et communautaires d'avoir accès en permanence à des services de planification en matière de TI et à des conseils spécialisés, à du matériel et des logiciels à jour, à de la formation et à du soutien technique.
3. **Site Web/portail du secteur bénévole et communautaire** : Ressource en ligne pour l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires, reliant les organismes bénévoles et communautaires et les bailleurs de fonds.

4. **Service de financement interactif** : Service de financement interactif fondé sur le Web destiné aux bailleurs de fonds et aux organismes à la recherche de crédits.

5. **Campagne de sensibilisation à la technologie** : Campagne visant à accroître le degré de sensibilisation aux avantages de l'adoption et de l'utilisation efficace des technologies.

La présente demande de possibilités de financement porte sur la recommandations n° 4.

Pour donner suite à cette recommandation, Industrie Canada cherche à établir des rapports avec un organisme existant afin d'offrir un accès gratuit ou peu coûteux à des renseignements utiles aux organismes à la recherche de subventions et de simplifier la recherche et l'octroi de subventions par la prestation de services améliorés.

Appuyé par le Groupe consultatif sur la GI-TI, le Secrétariat de la GI-TI de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire propose de donner suite à cette recommandation en procédant par étapes. La présente demande de possibilités de financement (DPF) porte sur la première étape, qui consiste à offrir un accès national économique (ou gratuit) à une base de données existante sur les organismes subventionnaires canadiens et, en collaboration avec un fournisseur de base de données (l'« équipe de mise en oeuvre »), à assurer la prestation de services à valeur ajoutée qui facilitent la recherche et l'octroi de subventions pour le secteur bénévole et communautaire.

La stratégie de la Table conjointe vise à aider les organismes bénévoles et communautaires à utiliser la technologie afin de trouver des façons plus efficaces de mener les activités essentielles à la réalisation de leur mission. Elle est aussi destinée à aider l'ensemble du secteur à mieux jouer son rôle de pilier de la société canadienne, avec les secteurs public et privé. Vous trouverez des renseignements sur la GI-TI dans le secteur bénévole et communautaire dans le rapport *Renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire au moyen de la technologie*. Il est également possible d'obtenir de l'information sur les projets de coordination des activités concernant la GI-TI dans le secteur bénévole et communautaire qui sont associés à l'ISBC à l'adresse suivante :

<http://www.vsi-isbc.ca/>

